

NOS TARIFS 2026 2027



Lycée général & Technologique Lycée Professionnel

Contribution Familiale

Second cycle général, technologique, professionnel

Statut	Montant de la contribution familiale annuelle 2 ^{nde} , 1 ^{ère} et Terminale GT et Pro	Soit par prélèvement sur 9 mois acompte de 100 € déduit*
Non boursier	945 €	93.89 €
Boursier échelon 1 & 2	880 €	86.67 €
Boursier échelon 3 & 4	820 €	80 €
Boursier échelon 5 & 6	780 €	75.56 €

* l'acompte de 100€ est demandé et obligatoire à l'inscription ou à la réinscription

Frais de dossier d'inscription

Pour tout apprenant externe ou demi-pensionnaire : **70€ (non remboursable)**

La Restauration

Deux espaces : le Self « Au 12 » et la cafétéria « Sacré-Cafet »

Pour les demi-pensionnaires :

Plusieurs formules de demi-pension sont proposées : **le prix du repas est de 6,70€**

Nb de repas hebdomadaire	Montant LEGT ¹ 2 ^{nde} GT, 1 ^{er} GT Term GT	Montant 2 ^{nde} Pro. ² (6 semaines de stage effectuées déduites)	Montant 1 ^{ère} Pro. ³ (8 semaines de stage effectuées déduites)	Montant Term. Pro. ⁴ (6 semaines de stage effectuées déduites)
DP5 > 5 déjeuners	1 079 €	911 €	844 €	911 €
DP4 > 4 déjeuners	863 €	729 €	675 €	729 €
DP3 > 3 déjeuners	647 €	547 €	506 €	547 €
DP2 > 2 déjeuners	432 €	364 €	338 €	364 €

¹ Pour 2025-2026 le nombre de jours de repas pour un DP 5 LEGT est de 161 jours

² Pour 2025-2026 le nombre de jours de repas pour un DP 5 2^{nde} Pro est de 136 jours

³ Pour 2025-2026 le nombre de jours de repas pour un DP 5 1^{ère} Pro est de 126 jours

⁴ Pour 2025-2026 le nombre de jours de repas pour un DP 5 Terminale Pro est de 136 jours

Attention cas particulier d'un apprenant quittant l'établissement en cours d'année : la facturation de la demi-pension sera calculée au réel sur le nombre de jours d'inscription dans l'établissement.
L'ensemble des montants ci-dessus représente le montant prévisionnel d'une inscription sur l'année complète.

Pour les externes :

L'apprenant choisit entre quatre formules dont le prix varie entre **3,70€ et 7,03 €**.

A NOTER : Les tarifs des différentes formules sont susceptibles d'évoluer en fonction du contexte économique.

Lors de l'inscription/réinscription, nous proposons uniquement à l'apprenant d'être DP5 ou Externe durant les 3 premiers jours de rentrée (du 1er au 3 septembre 2026 inclus).

Les apprenants souhaitant changer de régime peuvent le faire du 1er au 3 septembre 2026 inclus. Le nouveau régime choisi durant cette période sera appliqué à partir du 4 septembre 2026.

Ces demandes de changement de rentrée sont à faire obligatoirement sur Ecole Directe dans la rubrique prévue à cet effet.